



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### COUPE DE FRANCE DES FROMAGERS – SIRHA 2023

À retourner par email : [concoursufaura@gmail.com](mailto:concoursufaura@gmail.com) **entre le 30 septembre et le 30 octobre 2022**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Intitulé commercial : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél portable : \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire à la COUPE DE FRANCE DES FROMAGERS 2023 qui aura lieu de lundi 23 janvier 2023 dans le cadre du SIRHA :

1/- Je complète et retourne la fiche d'inscription accompagnée :

- d'une lettre présentant mon parcours et mes motivations, une courte biographie professionnelle (maximum 10 lignes)
- d'une photo me représentant au côté d'un plateau réalisé par mes soins  
par email à : [concoursufaura@gmail.com](mailto:concoursufaura@gmail.com)

2/ - Je reçois un accusé réception avec RIB du CDF pour le règlement des 10€ de frais d'inscription, je peux également envoyer un chèque à l'ordre SASU CDF Fromagers AURA – 64 rue des sources 69230 SAINT GENIS LAVAL.

3/ - A réception de tous les documents et du règlement de 10€, une explication et un code me seront envoyés pour activer le QCM de sélection, **le dimanche 20 novembre 2022** (après-midi) à l'heure qui me sera communiquée ultérieurement.

4/ Les 16 meilleures notes seront retenues, en cas d'ex aequo, la date de l'email d'inscription sera prise en compte. Les 4 candidats suivants seront également retenus pour remplacer d'éventuels désistements de dernière minute. Dans un premier temps ne seront pris en compte qu'une seule inscription par entité sociale.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

